



Commune de ROUFFIAC

SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux-mille-vingt et un, le sept juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, ESTEVENY Clarion, AZNAR Nathalie et CLERGUE Christel – Mrs BOUSQUET Francois, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, LHEROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane et TRÉBOSC Michel

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 03/06/2021

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 - Permanences des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin
- 2 - Délibération : risque prévoyance des agents
- 3 - Restitution de l'avancement des travaux de la Commission des chemins ruraux
- 4 - École : travaux - cantine
- 5 - Projet d'un City Park
- 6 - Travaux voirie (Lotissement – Impasse du Grès - Faucardage)
- 7 - Projet et discussion d'un espace extérieur « Non fumeur »
- 8 - Journée citoyenne
- 9 - Questions diverses

1 – Permanences des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin :

Pour la tenue du bureau de vote, il est nécessaire de compter 4 personnes par permanence (2 pour les départementales et 2 pour les régionales) par roulement de 3h30.

2 – Risque prévoyance des agents – adhésion à la procédure mutualisée de mise en concurrence en vue de la signature d’une convention de participation :

Délibération 16-2021

Le conseil Municipal

Vu le Code de général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de sécurité sociale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation financière des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Considérant l’intérêt d’une protection sociale complémentaire prévoyance pour les agents de la collectivité, et de participer à une mise en concurrence mutualisée pour leur permettre d’en bénéficier au meilleur rapport qualité prix,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de prendre part à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance par mutualisation des risques avec les collectivités adhérentes,
- **DÉCIDE** de donner mandat à la communauté d’agglomération en vue de conduire les opérations de mise en concurrence et **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu’il puisse prendre décision de signer la convention ou de ne pas donner suite.

3 – Restitution de l’avancement des travaux de la commission des chemins ruraux :

M. Alain FONVIELLE a travaillé sur une carte référençant tous les chemins de la commune. Cette carte a été transmise à Cyril ROQUES (qui en assure l’entretien) pour qu’il puisse planifier une intervention d’ici dix jours. En automne, les chemins concernés par le passage de l’épareuse seront à redéfinir.

M. Stéphane LEVEAUX suggère un projet jeunes pour ouvrir un chemin communal avec éventuellement la création d’un parcours santé. Des questionnements sont alors relevés au sujet de la sécurité en cas de blessure, de l’entretien ainsi que les bornages du chemin par rapport au voisinage.

4 – École : Travaux-cantine

Monsieur le Maire, ainsi que Madame Lafon (cantinière) ont reçu le fournisseur des repas de la cantine : la Sté« Ensemble » pour faire le bilan de l’année.

Ils sont prêts à faire évoluer le menu (plus de sauce, revoir certains menus que la majorité des enfants ont indiqué ne pas aimer...)

Les menus vont être établis jusqu’en décembre. Il est décidé de mettre en place une commission composée d’un parent élu, de deux conseillers et du personnel de l’école afin de revoir, modifier et valider les menus.

Mmes AZNAR Nathalie et CLERGUE Christel représenteront la Mairie à cette commission.

Pour le même prix, le fournisseur s’engage à livrer les repas dans des plats en inox pour remplacer les barquettes plastiques actuelles. Démarche validée par le Conseil Municipal.

Une personne de cet établissement passera également à l’école pour expliquer les principes de réchauffements des plats.

L'entreprise Nicolas COURTIAL rénove le mur entre la cour et le cimetière afin que soit réalisée une fresque dans le cadre d'un projet école avec l'accompagnement d'un illustrateur (Loren BES).
Il est envisagé la pose du nouveau portail pendant les prochaines vacances scolaires.

5 - Projet City Park

Monsieur le Maire, Messieurs Leveaux et Cogne ont visité les City Park des communes de CASTELNAU DE LEVIS, FLORENTIN, SALIES, PUYGOUZON et TERSSAC.
Celui qui paraît le plus adapté à la commune est celui de Castelnau de Levis. Un devis sera demandé à l'entreprise Sud Ouest Environnement qui l'a réalisé.

6 - Voirie :

Les travaux de revêtement de l'Impasse du grès sont terminés.
Les travaux de voirie du lotissement des Terrasses du Midi ont débuté et seront achevés fin juin.
Le curage des fossés se poursuit.
Le faucardage sera réalisé fin juin par un nouveau prestataire.

7 - Projet de création d'espace « non-fumeur »

Monsieur le Maire propose de concrétiser des espaces non-fumeur extérieurs dans le village.
Le conseil municipal approuve de passer l'espace devant l'entrée de l'école en « non-fumeur », formalisé par un panneau.

8 - Organisation de la journée citoyenne

La date arrêtée à ce jour est le samedi 6 novembre 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

9 - Questions diverses :

Mme Christine Lugan présente le Bar'ouff et informe que l'inauguration aura lieu le vendredi 2 juillet à 19h.
La caravane à pizza est dorénavant présente le dimanche soir sur le poids public.
Nouveau lotissement : le dépôt de la demande de permis d'aménager devrait se faire prochainement. Monsieur le Maire a rencontré récemment le lotisseur et le service de l'urbanisme de l'agglo.
Monsieur Alain Lemonnier a fait déposer au stade des poteaux bois de récupération en vue de la création du futur terrain de boule près du barbecue.
Le vendredi 14 octobre 2021 de 14h à 18h aura lieu sur la commune le contre la montre du Rallye Auto des Cotes du Tarn. La circulation sera interdite du lieu-dit Marre à la Marinié.

Prochaine réunion du conseil : Lundi 5 juillet 2021

Fin de séance : 00 H 30
